

Commune de CHEVAIGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 16 Mai 2023

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Qui ont pris part au vote
18	14	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 16 Mai à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la Commune de CHEVAIGNÉ s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de VINCENT Sandrine, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 11/05/2023.

Présents : Madame VINCENT Sandrine, Maire, Madame BACHMANN – DOULAIN Ruth (à compter de 20h21), Madame BUHOT Caroline, Monsieur CLÉVÉDY Yannick, Madame DANET Evelyne, Madame DARTOIS Katiana, Monsieur DESBROUSSES Jérôme, Monsieur DROUET Nicolas (à compter de 20h17), Monsieur FIGUEIREDO Nicolas, Monsieur GENDRON David, Madame GUEZENEC Anne, Madame GUIMONT Hélène, Monsieur LE DANFF Alain, Monsieur RIDARD Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés ayant donné procuration : Monsieur FLAMENT Patrick (donne pouvoir à Monsieur DROUET Nicolas), Madame LEMPÉRIÈRE Ghislaine (donne pouvoir à Madame VINCENT Sandrine), Madame RIAUX Édith (donne pouvoir à Madame BUHOT Caroline)

Absent : Monsieur CADIEU Marcel.

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur GENDRON David (Article L 2121-15 du CGCT).

008 – Jeunesse / Finances - Vote des tarifs de la Passerelle pour 2023/2024

Rapporteur : Madame DARTOIS Katiana, Adjointe

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 qui abroge l'encadrement des prix ;

Vu les délibérations relatives aux tarifs votés en conseil municipal ;

Vu la Commission Enfance Jeunesse du 18 avril 2023 ;

Considérant qu'un barème différencié en fonction du quotient familial a été adopté depuis 2001 ;

1 / Adhésion annuelle de la Passerelle

La structure fonctionne avec une adhésion annuelle, du 1^{er} Septembre au 31 Août de l'année suivante, appliquée par jeunes inscrits.

Pour les jeunes fréquentant la structure pour la première fois en Juillet ou en Août, l'adhésion ne sera pas facturée à nouveau à compter de Septembre.

République Française

	Subvention municipale	Rappel adhésion annuelle 2022/2023	Proposition adhésion annuelle 2023/2024
Tranche A	60 %	20,00 €	20,00 €
Tranche B	50 %	25,00 €	25,00 €
Tranche C	45 %	22,50 €	27,50 €
Tranche D	40 %	30,00 €	30,00 €
Tranche E	35 %	32,50 €	32,50 €
Tranche F	30 %	35,00 €	35,00 €
Tranche G	20 %	40,00 €	40,00 €
Tranche H (Hors commune)		50,00 €	50,00 €

2 / Tarifs de la Passerelle : mercredis, vacances solaires

La structure accueille des jeunes âgés de 10 à 14 ans (les jeunes de 10 ans doivent être en classe de CM2).

Les coûts réels des services proposés par la Passerelle tiennent compte des subventions reçues par la CAF.

Les familles peuvent utiliser des chèques CESU pour le règlement des factures.

Les horaires d'ouverture de la passerelle sont de 13h30 à 18h30. Ils peuvent changer en cas de sortie à la journée.

Les jeunes ont accès, sur inscription, au restaurant municipal à partir de 12h, au même tarif que les repas de l'ALSH. Ils ont également la possibilité de prendre seulement le repas. Le goûter n'est pas fourni.

Madame DARTOIS informe que cette faculté n'est pas exercée par les jeunes.

A compter du 1er septembre 2023, les tarifs soumis au conseil municipal sont les suivants :

	Subvention municipale	Tarifs 1/2 journée (activités sur place) 2023/2024	Tarifs 1/2 journée (animation avec prestataires) 2023/2024	Tarifs journée (animation avec prestataires) 2023/2024
Tranche A, B et C	60 %	1,60 €	5,20 €	8,40 €

République Française

Tranche D, E, F	50 %	2,00 €	6,50 €	10,50 €
Tranche G	25 %	3,00 €	9,75 €	15,75 €
Tranche H (Hors commune)		4,00 €	13,00 €	21,00 €

Le coût horaire réel est estimé à 14,51 €.

3/ Tarifs des sorties

Comme pour l'ALSH, les sorties de la Passerelle seront facturées selon les tarifs précisés dans le tableau ci-dessous (activités et transport compris) :

	Sorties / Animations	Rappel des tarifs 2022/2023	Tarifs proposés 2023/2024
Petite sortie (exemple : Criée, sortie dans les parcs de Rennes)	1	1,80 €	1,80 €
	2	2,40 €	2,40 €
	3	3,45 €	3,45 €
Moyenne sortie (Patinoire, cinéma, piscine, Champs Libre en transport en commun, Ferme de la Bintinais, Criée en transport car)	4	6,90 €	6,90 €
Moyenne sortie (plage, Champs Libre en car, Parc de Brocéliande, accrobranche Mi-Forêt)	5	12,60 €	12,60 €
Grande sortie (Woopi, Laser Game, parc de la Bourbansais, découverte de la ferme, âne de Gautrais, Bowling, nuitées)	6	15,60 €	15,60 €
	7	18,70 €	18,70 €

Les familles bénéficieront d'une prise en charge par la collectivité à hauteur de :

- 50 % pour les tranches A, B et C ;
- 20 % pour les tranches D, E, F et G.

4/ Tarifs des veillées pour la Passerelle

Les coûts réels des services proposés par la Passerelle tiennent compte des subventions reçues par la CAF.

La durée des veillées est de 2h30.

	Rappel des tarifs 2022/2023	Proposition tarifs 2023/2024	Subvention municipale
Tranche A	3,80 €	3,95 €	62 %
Tranche B	4,50 €	4,68 €	55 %
Tranche C	5,50 €	5,72 €	45 %
Tranche D	6,00 €	6,24 €	40 %
Tranche E	6,50 €	6,76 €	35 %
Tranche F	7,50 €	7,80 €	25 %
Tranche G	8,00 €	8,32 €	20 %
Tranche H (Hors commune)	10,00 €	10,40 €	

Après délibération, le Conseil municipal :

- Décide l'application des nouveaux tarifs 2023/2024 de la Passerelle ainsi présentés, à compter du 1er septembre 2023.

Fait et délibéré à CHEVAIGNÉ, le Mardi 16 Mai 2023.

Pour extrait conforme :

Le Maire,
Sandrine VINCENT



Acte rendu exécutoire après transmission en PRÉFECTURE D'ILLE et VILAINE le : 01/06/2023
et Publication le : 01/06/2023